

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Charte des mobilités de l'agglomération bordelaise

Madame TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Du Grenelle des mobilités à la charte partenariale

Le Grenelle des mobilités, lancé en décembre 2011 dans le cadre de la coopérative métropolitaine, a interrogé le modèle local de mobilité et ouvert une démarche originale de co-production de réponses concrètes au problème de congestion de l'agglomération bordelaise et aux enjeux et défis de la mobilité durable.

L'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A-urba) s'est vu confier, début 2012, l'animation du dispositif reposant sur une large mobilisation des acteurs de la mobilité, à la mesure des enjeux de court et long terme en matière de transport et de déplacement sur Bordeaux et sa région.

Après 6 mois intensifs de travaux, avec la participation d'environ cent vingt « Grenellistes » issus de six collèges (représentants locaux de l'Etat et des collectivités territoriales, employeurs, salariés, experts et associations d'usagers), la démarche a porté ses fruits avec :

- un premier rapport de synthèse du Grenelle, proposant un nouveau modèle « pour une mobilité fluide, raisonnée et régulée » fondé sur vingt principes d'action et dix-huit mesures déclinables à des horizons temporels différents qui a été soumis au débat d'orientation du conseil communautaire du 13 juillet 2012 ;
- la restitution des travaux le 19 octobre 2012 lors de la semaine de la coopérative métropolitaine qui a permis de mettre en exergue l'intensité de la participation et l'intérêt des propositions, ponctuée par la remise officielle du rapport du Grenelle des mobilités aux commanditaires.

Le rapport a été mis en forme avec la publication en avril 2013 par l'A-urba de l'ouvrage, *Pour une mobilité fluide, raisonnée et régulée – Rapport du Grenelle des mobilités de la métropole bordelaise*.

Ces éléments ont également permis de nourrir la démarche d'élaboration de l'orientation « Mobilité » du PLU 3.1, valant révision du plan de déplacements urbains de la communauté urbaine.

Par ailleurs, une présentation de la démarche du Grenelle des mobilités a été faite en séance plénière du Conseil Général de la Gironde au printemps 2013, et dans les instances du Conseil Régional d'Aquitaine. Ces présentations ont montré qu'un certain nombre de propositions relèvent d'une convergence des priorités communautaires, départementales et régionales, et peuvent trouver leur traduction dans une charte cosignée par l'ensemble des partenaires.

Parallèlement, l'A-urba a entrepris l'élaboration d'une telle charte partenariale sur la base des conclusions de l'ensemble de ces débats et dans la continuité des propositions du Grenelle des mobilités.

Projet de charte des mobilités de l'agglomération bordelaise

Cette charte vise à dégager une doctrine collective fondée sur une analyse consensuelle de la situation et valant engagement sur les vingt principes structurants d'un nouveau modèle de mobilité à vingt ans.

Elle reprend également dix-sept actions classées au regard d'un processus de mise en œuvre et de gouvernance, selon trois familles :

- six plans coordonnés des autorités publiques visant à établir une meilleure complémentarité entre les orientations sectorielles des différentes collectivités et en renforcer la coordination ;
- six programmes partenariaux stratégiques structurant la mise en œuvre des principes du nouveau modèle de mobilité ;
- cinq innovations de rupture visant à stimuler les six programmes précédents par le déclenchement de changements de comportements forts et par leur effet d'entraînement.

Il est proposé pour la co-construction et la mise en œuvre de chaque mesure que les acteurs directement concernés soient associés au sein d'un comité partenarial en co-responsabilité avec le chef de file chargé d'initier, organiser et animer le partenariat.

Au plan opérationnel, outre d'importantes avancées sur le bouclage du financement de la mise à 2x3 voies de la rocade, un groupe opérationnel des gestionnaires des voiries routières de l'agglomération bordelaise (Etat, Conseil Général, La Cub, sociétés autoroutières) a été préfiguré fin 2012, sous l'égide de l'Etat. Ce groupe a un rôle de coordination, d'information et de réflexion pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles en faveur de l'amélioration des circulations et de l'optimisation des infrastructures. Sa pérennisation répond à la proposition du Grenelle d'une autorité organisatrice d'exploitation de la voirie, qui n'a donc pas été reprise dans la charte.

L'A-urba a orchestré, au premier semestre 2013, les échanges sur le projet de charte avec les services des trois autorités organisatrices des transports intervenant sur le territoire métropolitain et les signataires potentiels.

Eu égard à ses compétences sur le champ de la mobilité durable, La Cub a vocation à être partenaire de la réflexion collective sur chacune de ces actions. Il est proposé qu'elle soit Chef de file de quatre d'entre elles :

- Mobilité piétonne universelle (programme partenarial 5) ;
- Politique de stationnement (plan coordonné 2) ;
- Plan coordonné vélos (plan coordonné 3) ;
- Agence des temps (innovation de rupture1).

Calendrier associé et suite de la démarche

Le projet de charte des mobilités devrait être adopté au second semestre 2013 par chaque partenaire. La signature de la charte aura lieu ensuite fin 2013 ou début 2014.

Une revue de pilotage des différentes actions est envisagée chaque année avec les « Grenellistes », avec un bilan au bout de trois ans pour permettre la mise à jour du plan d'actions.

Au final, la co-signature de cette charte devrait permettre de concrétiser l'impulsion issue du Grenelle et le renforcement de l'action concertée de l'ensemble des partenaires pour une mobilité durable, s'appuyant pour cela sur le travail quotidien des services communautaires, mais aussi des autres autorités organisatrices des transports.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2012/560 du Conseil de communauté en date du 13 juillet 2012 relative au débat d'orientation sur le rapport de synthèse du Grenelle des mobilités métropolitaines,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

la charte des mobilités renforce par la mise en œuvre des principes et des mesures au profit d'un large partenariat, les intérêts convergents de la Communauté urbaine de Bordeaux et de ses partenaires et en premier lieu des deux autres autorités organisatrices des transports – la région Aquitaine et le département de la Gironde, avec lesquelles La Cub a créé un outil original de coopération, Movable,

DECIDE

Article unique :

D'approuver la charte ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à la signer,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013

Mme. BRIGITTE TERRAZA